

MADE IN MONTEREAU - TREMLIN DES CONFLUENCES

REGLEMENT

*L'ASSOCIATION PROMOTION ROCK MUSIQUE ORGANISE UN TREMLIN DE MUSIQUE ACTUELLE
AVEC LE SOUTIEN E LA VILLE DE MONTEREAU.*

LES PRIX

1^{er} PRIX : Une place pour se produire sur la scène du festival Montereau Confluences 2014.

2^{ème} PRIX : 150€ de bon d'achat.

3^{ème} PRIX : 100€ de bon d'achat.

DEROULEMENT DU TREMLIN

LES ELIMINATOIRES:

- Il y aura 3 concerts qui se dérouleront dans les pubs de la ville de Montereau (l'Antidote et le Bebop).
- Il y aura 4 groupes maximum par soirées éliminatoires.
- Si le nombre d'inscriptions dépasse 12 groupes, une présélection sera effectuée par les organisateurs sur écoute des deux titres originaux.
- Le jury sera composé de 3 personnes.
- Le temps de passage sera de 30 minutes par groupes.

LA FINALE:

- La finale se déroulera à La Salle des fêtes de Montereau (Salle Rustic) le samedi 1 mars 2014.
- Le jury sera composé de 5, 7 ou 9 personnes suivant les disponibilités.
- Le temps de passage sera de 45 minutes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

MADE IN MONTEREAU EST OUVERT AUX GROUPES QUI REMPLISSENT LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Le lieu de résidence et de répétition se trouve dans un rayon de **60 km autour de Montereau**,
- Au moins **75%** des membres sont âgés de **moins de 25 ans**,
- Le répertoire se compose d'au moins **deux titres originaux**,
- Le groupe ne doit pas être signé par une maison de disque.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2013.

(Renseigner le bulletin d'inscription)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

LES GROUPES S'ENGAGENT A RESPECTER LES DATES ET HORAIRES DES DIFFERENTS RENDEZ-VOUS FIXES PAR L'ORGANISATION.

LE VAINQUEUR DE L'EDITION 2013 NE POURRA PAS PARTICIPER A L'EDITION 2014

LES GROUPES AYANT DEJA PARTICIPES A L'EDITION 2013 NE SERONT PAS PRIORITAIRES POUR L'EDITION 2014

LES GROUPES S'ENGAGENT A RESPECTER L'ORDRE DE PASSAGE DEFINI PAR L'ORGANISATION LORS DES CONCERTS.

LES GROUPES S'ENGAGENT A RESPECTER LES LIEUX D'ACCUEIL AINSI QUE LE MATERIEL MIS A LEUR DISPOSITION. TOUTE DEGRADATION FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION ET ENTRAINERA L'ELIMINATION DU GROUPE.

LES ORGANISATEURS SE RESERVENT LE DROIT D'ELIMINER UN GROUPE SI SON COMPORTEMENT L'Y OBLIGE.

AUCUN GROUPE NE SERA DEFRAYE POUR SA PARTICIPATION AU TREMLIN MADE IN MONTEREAU.

LES ORGANISATEURS SE RESERVENT LE DROIT D'ADAPTER LE PRESENT REGLEMENT SI LA SITUATION L'EXIGE.

LOGISTIQUE

LORS DES PHASES ELIMINATOIRES ET DE LA FINALE, LES REPAS ET LES BOISSONS DES GROUPES PARTICIPANTS A LA SOIREE SONT PRIS EN CHARGE PAR LES ORGANISATEURS. AUCUNE BOISSON ALCOOLISEE NE SERA SERVIE AUX MINEURS.

POUR L'ENSEMBLE DU TREMLIN, L'ORGANISATION MET A DISPOSITION DES GROUPES LE MATERIEL SUIVANT : MICROS CHANT, PIEDS DE MICRO ET SONO (FAÇADES ET RETOURS).